

FSF

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES ET DES
ASSOCIATIONS DU PARAPUBLIC VAUDOIS

**RAPPORT D'ACTIVITES
2009-2010**

**PRESENTE
PAR LE COMITE CENTRAL
A
L'ASSEMBLEE DES DELEGUES**

**ASSEMBLEE DES DELEGUES
du 26 mai 2010**

SOMMAIRE

1. Vie interne de la FSF

- Action du Secrétariat fédératif/directoire-be + consultations
- Comité central

2. Questions particulières

- Règlements de mise en œuvre Decfo-Sysrem
- Agents de propreté
- CPEV
- Commission de recours (transitions semi et indirectes)

3. Communication

- Site Internet et le Syndicalement Vôtre
- Presse

4. Représentation extérieure

- Harmos
- CHUV
- CPEV
- TRIPAC

5. Perspectives

6. Rapports des associations

Préambule

Le présent rapport d'activité couvre la période du **4 juin 2009 au 26 mai 2010**.

La présidence de la FSF a été assurée par *Martial de Montmollin*, durant cette période.

Le bureau tenant plutôt du directoire, a assuré, sur délégation du Comité central, la gestion de la FSF du 14 juin 2009 au 25 mai 2010. Il était composé de :

- Martial de Montmollin, Président,
- Béatrice Métraux, Secrétaire générale,
- Yves Froidevaux, Secrétaire général et Trésorier,
- Florence Poncet jusqu'au 31 juillet 2009 et Nancy Mingard dès le 15 août 2009, secrétaires administratives.

Le Comité central a assuré la supervision de ce bureau restreint. Il est composé des présidents des 21 associations de la FSF pour un total de plus de 10'000 membres.

La FSF a tenu les réunions suivantes :

BE		Séance hebdomadaire
CC	8	Séance mensuelle, + si nécessaire
AD Ordinaire	1	3 juin 2009
AD Extraordinaire	1	2 décembre 2009

1. VIE INTERNE DE LA FSF

1.1 Action du secrétariat fédératif/Directoires-be

Le Secrétariat fédératif se réunit au minimum une fois par semaine et parfois davantage si l'actualité l'impose. Le président de la FSF préside la séance, assurant ainsi une présence et une cohérence dans l'action de la FSF.

Depuis le 4 juin 2009, le bureau a traité les dossiers suivants, dont certains seront détaillés ci-après :

- négociations Decfo-Sysrem ;
- commission de recours Decfo-Sysrem ;
- négociations avec l'AVOP ;
- relations avec le Conseil d'Etat ;
- contact avec les députés ;
- vie interne FSF (relations internes et rapports avec les associations) ;
- budget ;
- comptes ;
- consultations diverses
- aide dans des cas personnels

Les membres du Secrétariat fédératif se sont rendus à plusieurs assemblées générales des associations membres (notamment APACRO, APGV, ASPF, Ressort, SPV, SSV, UREV), afin d'y représenter la FSF et d'être à l'écoute des préoccupations de chacune d'elles.

Activités de Béatrice Métraux, Secrétaire générale

Activités générales

1. Gestion interne de la FSF

Avec Martial de Montmollin et Yves Froidevaux, la Secrétaire générale a participé au processus de recrutement d'une nouvelle secrétaire administrative en raison du départ de Florence Poncet qui a souhaité réorienter sa carrière.

Mme Nancy Mingard a été engagée le 15 août 2009 après l'examen de 60 dossiers environ et l'audition de 6 candidates.

2. Gestion politique de la FSF

La secrétaire générale est intervenue auprès des associations membres par exemple :

- Pour l'APD, la Secrétaire générale a répondu à diverses questions juridiques,
- Pour l'APGV, la Secrétaire générale a apporté son appui dans la mobilisation des gendarmes lors de la campagne de septembre 2009 pour une police unie.
- Pour l'APACRO, l'AVADES et Ressort, la Secrétaire générale a été impliquée dans la révision de la fiche-emploi Decfo et la "revérification" des fonctions.

Après plusieurs séances de concertation FSF/associations, de nouvelles fiches-emploi ont pu être proposées au SPEV. La FSF a suivi avec une grande attention les travaux du groupe de travail étatique de « revérification » des fonctions administratives. Critique sur le déroulement et les conclusions de cette « task force », la FSF a relevé dans un document transmis au CE que :

- l'exercice ne correspondait pas à ce que le Président de la DCERH s'était engagé à accomplir en décembre 2008 ;
 - la vision du SPEV des métiers du secrétariat est une vision floue, obsolète et machiste qui ne prend guère en considération la question Genre ;
 - que le SPEV ne veut pas reconnaître le travail accompli et de ce fait, octroyer la rémunération juste et adéquate.
-
- Pour la SVCRF, la Secrétaire générale a été impliquée dans la redéfinition politique des responsabilités des conservateurs du RF.
 - Pour l'AVAP, la Secrétaire générale a apporté son appui juridique dans le cadre d'un recours contre un licenciement avec effet immédiat pour « justes motifs ».
 - Pour l'AFHEP, divers courriers.
 - Pour la SPV, appuis juridiques pour divers recours.
 - Pour différents membres individuels des ORP (Offices Régionaux de Placement) la Secrétaire générale a apporté son appui juridique dans le cadre d'un recours contre la non-reconnaissance d'une attestation d'équivalence

3. Travaux spéciaux

3.1 Consultations

La Secrétaire générale a rédigé plusieurs consultations :

- participation à la consultation (avec l'association APHEIG-VD) sur la loi sur les Hautes écoles ;
- examen de la Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) et rédaction de la position FSF ;
- examen du règlement d'application de la loi vaudoise sur la Formation professionnelle (278 articles) et rédaction de la position FSF ;
- examen des modifications du Règlement sur le groupe Impact + rédaction de la position FSF.

Ces examens sont l'occasion d'étudier plus à fond le domaine de compétence des associations et permet à la FSF de s'impliquer dans la vie interne de ses membres.

3.2 La question de la protection des données

S'il est un domaine qui préoccupe la secrétaire générale c'est bien celui-ci.

Pour mémoire on rappellera que le SPEV a listé tous les recourants (en transition semi directe et indirecte) s'étant adressés à la commission de recours et transmis ces listes aux chefs de service « *faisant suite aux nombreuses demandes émanant des chefs de service* » (déterminations du SPEV du 16 décembre 2009, p. 3 litt. 11).

La FSF avait alors saisi le Préposé à la protection des données puis le Tribunal cantonal en demandant la destruction des listes incriminées et la radiation de toute mention de recours dans les dossiers personnel et technique des recourants.

En janvier 2010, la Cour de droit administratif et public a rendu son arrêt. Le tribunal n'a accepté que partiellement la requête de la FSF estimant que l'établissement de listes et leur traitement (envoi aux chefs de service) était conforme à l'article 7 LPA-VD selon lequel « *Les parties sont informées de la transmission ou de l'ouverture d'une procédure d'échange de vues* ».

La Cour a cependant effectué une distinction entre les recours encore pendants et les recours retirés. La CDAP a ordonné au SPEV, ainsi qu'aux chefs de service et aux autorités d'engagement de :

- 1) détruire toutes les copies de recours en leur possession,
- 2) détruire les listes des recours retirés qu'ils détiennent,
- 3) faire disparaître toute mention du recours au dossier personnel des collaborateurs ayant retiré leur recours.

En revanche, l'arrêt passant sous silence deux questions juridiques importants (la qualification éventuelle des données recueillies par le SPEV en données sensibles et l'inégalité de traitement entre les collaborateurs ayant envoyé leurs recours à la commission et ceux ayant adressé leur recours directement au Tripac), la FSF a recouru auprès du TF avec l'appui de son conseil Me Chavannes.

Activités d'Yves Froidevaux, Secrétaire général

Yves Froidevaux, est intervenu dans plusieurs dossiers, notamment :

Service pénitentiaire

La FSF a été interpellée à de nombreuses reprises par des situations, personnelles ou collectives, au sein du service pénitentiaire de l'Etat. L'inquiétude sur les conditions de travail et les relations entre les agents de détention et la hiérarchie est grande. Cette tension a atteint son paroxysme avec l'affaire du détenu décédé aux EPO le 11 mars dernier. La FSF a fait entendre sa voix dans le tsunami médiatique qui a entouré ce dossier, notamment en demandant que toute la lumière soit faite, à tous les niveaux hiérarchiques. Un accompagnement individuel a également été mis en place auprès des agents de détention présents lors du drame. La FSF attend maintenant les conclusions des enquêtes pénale et administrative. Elle restera extrêmement attentive à ce que les promesses de transparence soient tenues.

Négociation CCT du secteur social subventionné

Le Secrétaire général participe aux travaux relatifs à la création d'une CCT du secteur social subventionné, ceci depuis le mois de janvier 2009. Il siège dans le groupe de travail et à son bureau, ainsi qu'aux rencontres régulières de la plate-forme « employés ».

Les travaux du groupe de travail s'appuient d'une part sur les CCT actuellement en vigueur dans ce secteur (enseignants spécialisés, éducateurs, maîtres socio-professionnels) et sur la forme de la CCT du secteur santé subventionné vaudois. En parallèle, un important chantier de reclassification des fonctions est mené dans un premier temps par la création de fiches-emploi pour tous les métiers représentés dans les institutions.

Une première amélioration concrète des conditions de travail a été mise en vigueur, en accord avec les services subventionneurs : l'introduction d'un salaire minimum (sur la base du salaire minimum de la CCT santé) dès le premier janvier 2010 (3'740 frs/mois).

Les travaux de ce groupe de travail vont se poursuivre pendant encore plusieurs mois, avec l'objectif très ambitieux que ce nouveau texte rentre en vigueur dès 2012.

Enfin, il est important de signaler qu'une lettre d'information « paritaire » donnera tout au long de cette démarche des informations sur les travaux en cours. Un premier numéro de « Objectif CCT social » a été publié en novembre 2009. Un second devrait être finalisé dans les prochains jours.

CHUV

Le Secrétaire général se rend plusieurs fois par année à des rencontres entre le Chef du Département, Pierre-Yves Maillard, la direction du CHUV, la Commission du personnel et les représentants des syndicats et associations professionnelles.

En outre, la FSF a accompagné l'ASI dans ces démarches relatives à une clarification de la notion d'horaires atypiques, passeport pour l'obtention du niveau salarial 9 pour les infirmières notamment.

Secrétaire administrative

Florence Poncet ayant quitté la FSF au 31 juillet 2009, c'est Nancy Mingard qui a été engagée dès le 15 août 2009 pour la remplacer. Elle a repris toutes les tâches de la partie administrative de la FSF à hauteur d'un temps de travail de 40 %. Les principaux travaux de la tenue du bureau sont : la rédaction des procès-verbaux, la gestion du fichier d'adresses, l'organisation des séances, la rédaction de divers courriers et e-mail, la comptabilité ainsi que la gestion des dossiers d'archives.

1.2 Comité central

Le Comité central s'est réuni 8 fois en 2009. Lors des ses séances, le Comité central a notamment traité des points suivants :

- DECFO/SYSREM : négociations avec la DCERH au sujet des réexamens, des règlements d'application, du barème salarial des nettoyeurs et de l'impact sur la Caisse de pensions ;
- l'engagement d'une nouvelle secrétaire administrative en remplacement de Mme Poncet ;
- l'avenir du Syndicalement Vôtre ;
- la représentation de la FSF dans divers organes ;
- budget et comptes.

Le Comité central a pris les décisions formelles suivantes :

- désignation des membres de la commission interne CPEV ;
- acceptation des modifications de la commission de recours DECFO/SYSREM ;
- désignation de M. Vaucher comme représentant de la FSF au sein de la dite commission ;
- versement de CHF 3000.- au comité de pour un police unie ;
- distribution du Syndicalement Vôtre par voie électronique ;
- suspension du mandat des négociateurs en ce qui concerne les règlements d'application DECFO/SYSREM ;
- recommandation à l'AD d'accepter l'accord CPEV ;
- engagement de Mme Mingard au poste de secrétaire administrative.

2. QUESTIONS PARTICULIERES

2.1 Règlements de mise en œuvre DECFO

RSRC (règlement relatif au système de rétribution des collaborateurs de l'État de Vaud)

Il convient ici de rappeler l'urgence dans laquelle les règlements et arrêtés de mise en œuvre DECFO ont vu le jour. Présentés aux associations du personnel les 26 et 27 novembre 2008, ils ont été publiés le 1^{er} décembre 2008. A l'époque, ils avaient fait l'objet de vives critiques de la part des syndicats. Qualifiés de provisoire, une nouvelle mouture devait être soumise aux syndicats dans le courant de l'année 2009.

Les négociations ont été entamées en été 2009 et se sont achevées avec la publication des règlements le 6 avril 2010.

Durant ces négociations extrêmement difficiles, la FSF a réclamé avec constance,

Sur la reconnaissance de l'expérience professionnelle, que :

- l'expérience professionnelle extérieure à l'ACV soit être entièrement prise en considération si elle concerne le même domaine d'activités ;
- toute autre expérience, y compris non professionnelle, soit partiellement prise en considération, d'une manière significative ;
- la notion d'âge de référence disparaisse du RSRC, la jugeant parfaitement arbitraire, sans aucune base légale ou scientifique ;
- la fixation du salaire initial fasse l'objet d'une décision écrite, motivée.

Sur le système de promotion, que :

- une promotion ne puisse en aucun cas influencer à la baisse la prise en considération de l'expérience précédemment acquise ;
- l'échelon précédent puisse être conservé.

Sur le système de l'indemnité de remplacement que :

- l'indemnité de remplacement soit en relation directe avec le poste remplacé et les responsabilités nouvellement assumées.

2.2 Agents de propreté

Le statut proposé lui paraissant insuffisant au regard des principes posés dans la LPers (évolution de carrière, annuités), l'Assemblée des délégués du 2 décembre 2009 n'a pas avalisé les propositions du CE en la matière et décidé de suspendre les discussions dans l'attente de la décision du Tripac saisi par SUD à ce sujet.

2.3 CPEV

Un accord a été trouvé entre le CE et la FSF concernant l'impact Decfo-Sysrem sur la Caisse de pensions. Le principe repose sur :

1. la détermination du taux de couverture CPEV à 75%, ce qui signifie un impact Decfo total à couvrir de 60 mios ;
2. le constat qu'une somme de 46 mios a déjà été versée du fait de la convention du 3 novembre 2008 ;
3. le constat qu'il reste 14 mios à trouver pour couvrir totalement cet impact ;
4. la proposition de prélever cette somme de 14 mios du fonds de compensation des rentes ;
5. le versement aux ayants-droits d'une indemnité unique de 1000 francs.

L'Assemblée des délégués du 2 décembre 2009 a entériné ce pré-accord, en soulignant à la fois, l'aspect solidarité de la proposition (actifs non touchés), le côté politique puisqu'on se préoccupe du taux de couverture de la CPEV et l'aspect « retour sur investissement » par le versement de cette indemnité aux retraités.

Le Grand Conseil vaudois a avalisé ce projet en février 2010.

2.4 Commission de recours (transitions semi directes et indirectes)

Après d'âpres négociations, le CE a accepté fin 2009 et début 2010 deux modifications du décret d'application Decfo de novembre 2008 visant à instaurer une représentation tripartite des syndicats et une co-présidence (un président représentant employeur + un représentant employé).

L'idée est d'organiser la Commission de recours en 3 chambres, dans lesquelles siègent un représentant employeur et un représentant employé. Ainsi chaque centrale syndicale a une représentation dans une chambre.

Il est rappelé ici que M. Robert Vaucher est le représentant de la FSF au sein de cette commission.

Le Grand Conseil vaudois a avalisé ce projet mars 2010.

La Commission de recours a édicté son règlement interne en mai 2010 (voir site FSF).

3 COMMUNICATION

3.1 Site internet et le Journal Fédératif "Syndicalement Vôtre"

Au mois d'août 2009, le dernier numéro de « Syndicalement Vôtre » sur un support papier était publié sur la thématique de l'initiative « D'Artagnan » lancée par l'APGV. La première version « électronique » du journal de la FSF a été publiée en janvier 2010. Les thématiques principales de ce numéro ont été consacrées à l'impact de DECFO-SYSREM sur la Caisse de pensions et à l'avant-projet de nouvelle loi sur l'enseignement spécialisé.

Avec ses 4000 visites mensuelles, le site internet constitue une plate-forme de plus en plus importante pour la FSF. En complément aux informations d'actualités, de nombreux documents d'archives y sont déposés et un « guide pratique » est régulièrement mis à jour.

3.2 Presse

Les interventions de la FSF auprès de la presse, pour la période du présent rapport d'activités, sont principalement consacrées à la mise en œuvre de DECFO-SYSREM et au décès d'un détenu, le 11 mars 2010, aux Etablissements pénitenciers de la plaine de l'Orbe.

Communiqués de presse de la FSF:

18 juin 2009

Négociations pour couvrir les impacts de DECFO-SYSREM à la CPEV

3 juillet 2009

Mise en œuvre de DECFO-SYSREM et les négociations concernant la CPEV

7 septembre 2009

Désignation du représentant de la FSF à la commission de recours DECFO-SYSREM

3 décembre 2009

Décisions de l'AD du 2 décembre 2009 concernant la mise en œuvre de DECFO-SYSREM

4 mars 2010

Négociation sur les règlements d'application de DECFO-SYSREM et le recours de la FSF auprès du Tribunal fédéral dans le fichage des recourants

16 avril 2010

Décès d'un détenu aux Etablissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe. La FSF demande que toute la lumière soit faite dans cette affaire.

23 avril 2010

La FSF demande à ce que l'expert nommé pour mener l'enquête administrative soit neutre.

29 avril 2010

La FSF publie un « message des agents pénitentiaires aux médias ».

Interventions dans la presse:

Lausanne FM, 12 mai 2009

Yves Froidevaux sur le fichage des recours par le SPEV.

24 Heures, 20 Minutes, Le Courrier, Rouge FM, 13 mai 2009

Le président sur le fichage des recours par le SPEV dans 24 Heures et 20 Minutes, BM dans le courrier.

24 Heures, Le Temps, 5 juin

Reprise du communiqué de presse sur le soutien de la FSF à l'initiative D'Artagnan.

24 Heures, 18 juin 2009

Article sur les négociations traitant des conséquences de DECFO-SYSREM sur la caisse de pensions.

24 Heures, 19 juin 2009

Béatrice Métraux répond à 3 questions pour clarifier/corriger les propos écrits dans le journal de la veille.

RSR, 2 décembre 2009

La majorité du Parlement vaudois a refusé en premier débat l'engagement de 13 policiers supplémentaires à ce qui est prévu au budget 2010. Interview de Béatrice Métraux.

24 Heures, 2 décembre 2009

Béatrice Métraux sur l'évaluation des enseignants.

Le Courrier, 4 décembre 2009

Caisse de pensions: accord entre la FSF et le Conseil d'Etat.

La Gazette no 211, 16 décembre 2009

Courrier de lecteur du président de la FSF au sujet de l'annonce de la non-indexation des salaires 2010 paru dans la Gazette no 210.

20 Minutes, 30 décembre 2009

Béatrice Métraux annonce la mise en place de la commission de recours (DECFO-SYSREM) qui traitera de 1700 dossiers, alors que le TRIPAC devra se prononcer sur 800 recours.

24 Heures, RSR, 5 mars 2010

Yves Froidevaux suite au communiqué de presse sur la rupture des négociations concernant les règlements d'application de DECFO.

Le Matin, 25 mars 2010

Béatrice Métraux sur le système pénitentiaire relativement au décès d'un détenu.

Le Matin, 26 mars 2010

Béatrice Métraux sur les conditions de travail des agents pénitentiaires relativement au décès d'un détenu.

RSR, Le Courrier, Le Matin, 20 Minutes, 17 avril 2010

Reprise du communiqué de presse sur le décès d'un détenu à Bochuz. Béatrice Métraux interviewé sur la RSR.

Le Courrier, 19 avril 2010

Enquête administrative confiée à la Cheffe de Service et reprise du communiqué de presse

Le Courrier, 20 avril 2010

Béatrice Métraux sur l'enquête administrative.

TSR, 19h30, 21 avril 2010

Le Courrier, 22 avril 2010

Béatrice Métraux interviewée sur les premières mesures prises par l'Etat concernant le décès aux EPO.

Le Courrier, Le Matin, Le Temps, 24 avril 2010

François Jomini, enquêteur nommé par le Conseil d'Etat dans l'affaire du décès aux EPO, renonce à son mandat. Les articles évoquent le communiqué de presse de la FSF qui demande le retrait de F. Jomini.

La Télé, Journal vaudois, 29 avril 2010

Yves Froidevaux interviewé sur le plateau sur la situation aux EPO (suite communiqué de presse du même jour)

24 Heures, Le Courrier, 30 avril 2010

Reprise du communiqué de presse du 29 avril.

TSR, Mise au point, 2 mai 2010

Béatrice Métraux invitée sur le plateau pour évoquer la position des agents pénitentiaires.

TSR, Couleurs locales, 7 mai 2010

Décès d'un détenu aux EPO : Yves Froidevaux interviewé sur le moral des agents de détention.

24 Heures, 12 mai 2010

Dossier sur les conditions de travail au SPEN.

4. REPRESENTATION EXTERIEURE

La FSF est représentée dans les commissions extérieures ci-après:

CPEV	Délégués :	M. Fernand Gentizon (AVPR) M. Dominique Rossi (APGV) M. Pierre Theraulaz (ASI) M. Jean-Marc Haller (SPV) M. Claude Pidoux (UREV) M. Jacques Reymond (ASSOPF) Mme Christel Chevalley (ASSOPF)
	Suppléants :	M. Jean-Paul Hermann (UREV) Mme Béatrice Métraux (FSF)
	Président AD :	M. Philippe Martinet (SPV)
	Conseil d'administration :	M. Jean Mauerhofer (SPV) M. Claude-Alain Tréhan (SSV)
TRIPAC	Assesseurs Membres :	M. Patrick Gianini-Rima (SPV) M. Alexandre Cavin (ASPF) M. Jean-Paul Hermann (UREV)
Commission tripartite des assurances du personnel	Représentant FSF :	M. Jean-Marc Haller (SG SPV)
Commission du personnel Du CHUV	Représentant FSF :	M. Yves Froidevaux (SG FSF)
Harmos (nouvelle loi scolaire)	Conseil de référence :	Mme Béatrice Métraux (SG FSF)
Commission de recours Decfo-Sysrem	Représentant FSF :	M. Robert Vaucher

5. PERSPECTIVES

Ces prochains mois, la FSF accompagnera ses associations dans les démarches auprès de la commission de recours et auprès du TRIPAC. La FSF continuera à porter les revendications de certains secteurs auprès de la DCERH, ainsi par exemple, les domaines du secrétariat, de l'orientation scolaire et professionnelle ou du registre foncier.

Prioritairement, la FSF souhaite œuvrer afin que l'humain soit remis au cœur des préoccupations de l'employeur, et ceci par trois voies:

- Il s'agit en premier lieu de la question des rapports de travail. Action nécessaire, mais parfois empoisonnante, notre employeur devra veiller à cadrer les rapports de travail afin d'éviter les conflits et les brimades qui détériorent la qualité de vie au travail et dont la FSF est malheureusement trop souvent témoin.
- En second lieu, il faudra veiller à développer davantage la formation et la formation continue en particulier. On peut affirmer qu'aucun fonctionnaire ne peut prétendre effectuer les mêmes tâches qu'il y a 10 ans. Une modification de plus en plus rapide de notre travail ainsi que des changements plus fréquents de postes voire de métier nécessite que la formation continue soit développée. Cette formation et ces modifications de tâches doivent bien sûr s'accompagner par une reconnaissance des efforts fournis.
- Finalement, la santé au travail devra préoccuper tous les acteurs de l'ACV, syndicats, employeur, collaborateurs. L'augmentation des tâches et du stress engendre des effets sur la

santé des employés, sans oublier le matériel et les horaires inadaptés. Une vraie politique de promotion de la santé au travail est hautement nécessaire dans une « entreprise » de la taille de la nôtre. Afin de faire le point sur cette thématique, la FSF organisera des assises de la santé au travail au cours des prochains mois.

Enfin, nous devons continuer les réflexions sur le fonctionnement de notre fédération car si l'augmentation de poste des secrétaires généraux a eu un effet salubre, les sollicitations sont également de plus en plus nombreuses.

6. RAPPORT DES ASSOCIATIONS

Société Pédagogique vaudoise (SPV)

Dans un contexte de pénurie à venir, la SPV doit rester forte pour défendre la réussite de tous les élèves et un statut respectable pour tous les enseignants.

Forte de ses 11 associations internes et de ses plus de 3000 membres, la Société pédagogique vaudoise maintient à cette hauteur ses effectifs.

Cependant, dans un contexte où une importante partie des enseignants se situe dans une tranche d'âge de plus de 45 ans - qui quitteront très vite leur affiliation à notre association professionnelle en qualité de membre actif -, la SPV se doit de procéder à une politique plus active de recrutement. Elle s'y attelle.

En effet, des statistiques vaudoises indiquent que dans les dix prochaines années les instituts de formation ne pourront satisfaire à la demande et que la part des enseignants non formés selon un cursus classique ne cessera de croître : Si des solutions ne sont pas trouvées, dans 10 ans, plus de 20% des personnes en responsabilité dans les classes y seront entrées « par la petite porte ».

De plus, force est de constater qu'en raison de la féminisation du métier d'enseignant, ce sont dorénavant presque deux personnes qu'il s'agit de former pour un poste, la majorité des collègues œuvrant à temps partiel, situation également due à une augmentation avérée de la pénibilité.

Cette très grave pénurie menace la Suisse entière, et le département de la formation semble peiner à prendre la mesure du problème.

Dans ce cadre, avec le Syndicat des enseignants romands - le SER, dont elle représente près d'un tiers des membres - la SPV lutte sans relâche pour élever le cursus de formation initiale des enseignants et le situer au niveau master pour toutes et tous, comme y ont procédé la quasi totalité des pays du monde occidental. La SPV est persuadée qu'il s'agit là d'une question essentielle dans le combat pour la revalorisation et l'attractivité de la profession.

Elle a ainsi mené, le 5 novembre 2009, une « Action tronçonneuse » devant le DFJC, afin de dénoncer une nouvelle proposition de catégorisation de la formation des institutrices et des instituteurs, établie par la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique, Unanimement dénoncé par les syndicats et associations professionnelles d'enseignants suisses, ce projet - qui réduirait encore les perspectives professionnelles des instituteurs généralistes - est actuellement en stand-by.

Alors que courent encore les avatars de DECFO et les recours devant le TRIPAC, les années 2009 et 2010 resteront celles de la tentative d'élaboration d'une nouvelle Loi scolaire, dite Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO).

Mis en musique dans un contexte politique difficile et en réponse en particulier à l'initiative dite Ecole 2010, les débats relatifs à la LEO auront donc constitué le cœur du travail de la SPV durant l'année écoulée.

Persuadée que seule une riche documentation permet une argumentation pertinente, la SPV a mis en place à cet égard un forum de discussion sous la forme du site internet « ecoledurable ».

Elle a d'autre part délégué des représentants dans l'ensemble des 10 groupes de travail mis sur pied par le DFJC et participé activement aux trois forums « Harnos » organisé sur trois samedi par le département.

Militant notamment pour une école sans filières et dans laquelle le redoublement ne constituerait qu'une mesure exceptionnelle, la SPV peine à se retrouver dans les retours de la consultation établis après qu'un avant-projet de Loi a été déposé en janvier 2010 par le DFJC.

Elle semble cependant avoir été entendue dans certains domaines, dont la répartition des heures de présence des élèves dans les deux premières années d'école enfantine ou l'existence de classes spécifiques pour les allophones dès l'actuelle 5^e année de l'école obligatoire, notamment.

En tout état de cause, et même si la Cheffe du Département semble encore y croire, le nécessaire consensus social et politique sur une nouvelle organisation de l'école vaudoise sera très difficile à obtenir. Alors que s'annonce les élections générales de 2012, l'école risque bien de devenir à nouveau un simple enjeu politicien.

Bien que son contenu invite à de nombreuses modifications dans ce domaine - notamment par la volonté d'inscrire plus d'élèves en situation de handicap qu'aujourd'hui dans l'école ordinaire - le fait que l'avant-projet de nouvelle loi scolaire ne propose ni changement ni amélioration du statut des enseignants a généré de très fortes inquiétudes.

C'est pourquoi, parallèlement, ont débuté dès février 2010, une série de rencontres dites « techniques » entre les services employeurs et les représentants syndicaux et associatifs, dans le but de travailler à l'élaboration d'une future Loi sur le personnel enseignant (LPERS).

La SPV s'est immédiatement déclarée en négociation et ne saurait se contenter de débats de salons de thé.

Elle a d'ores et déjà posé les jalons suivants : élaboration rapide d'un cahier des charges/mandat professionnel et revendication d'une amélioration significative du statut des instituteurs-trices généralistes.

Le premier point semble acquis, la Cheffe du Département ayant fait justice à cette revendication récurrente de la SPV, dans laquelle elle est désormais rejointe par le SSP.

Le 11 mai, une assemblée de mobilisation a vu se réunir près de 100 collègues généralistes sous le slogan « Un statut respectable pour des généralistes respectés ». Au cœur des revendications : l'obtention d'une heure de décharge administrative et respectivement de la baisse du temps de présence hebdomadaire aux élèves (comme en bénéficient depuis 1984 les enseignant-e-s du secondaire) et, à terme, le passage à la classe de salaire supérieure après 15 ans d'activité pour toutes et tous les enseignant-e-es de l'école obligatoire.

Si ces revendications se perdent dans les atermoiements du département et du Conseil d'Etat, la grève est désormais envisagée par la SPV et ses 1600 membres généralistes (de l'école enfantine et du primaire) avec détermination et sérénité, comme seul et utile recours possible !

Association des professeurs de la Haute Ecole d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud (APHEIG)

Les principales activités de l'APHEIG-Vd durant l'année 2009 ont consisté à étudier et commenter des avant-projets de loi et conventions qui conditionneront le statut des professeurs dans un avenir relativement proche.

Au niveau cantonal, il s'agit de la Loi sur les hautes écoles de type HES dont un avant-projet nous a été soumis. Nous avons à cette occasion revendiquer de renforcer le rôle des professeurs dans les

structures prévues par cette nouvelle loi. En particulier, il nous semble primordial que les professeurs aient une représentation forte au sein du futur Conseil de l'École et que ce dernier ne soit pas qu'une marionnette avec voix consultative et manipulée par la Direction. Plus syndicalement, nous avons demandé qu'il ne soit pas fait d'exception pour les professeurs par rapport au reste de la fonction publique en ce qui concerne la durée des engagements qui doivent rester à durée indéterminée et non renouvelables de 5 ans en 5 ans. Une prise de position de notre association sur cet avant-projet a été envoyée à la Cheffe du DFJ, de même qu'aux présidents de groupe du Grand Conseil. Nous avons été auditionnés par des députés au sujet de cette loi, de même que sur la question de notre appartenance à la HES-SO.

Au niveau inter-cantonal, nous avons suivi l'avant-projet de nouvelle convention de la HES-SO, en formulant des remarques sur celles émises par l'OFFT, le Conseil Fédéral et des "experts".

Association des pasteurs et diacres du canton de Vaud de l'église réformée du canton de Vaud (APD)

L'année 2009 est surtout marquée par la mise en vigueur de la Convention collective de travail (CCT) entre l'Eglise réformée et les 2 associations du personnel (l'APD et l'association des laïcs salariés, c'est à dire le personnel administratif).

Dès les premiers mois, nous avons découvert quelques imprécisions et difficultés, malgré le travail considérable fourni par la Secrétaire générale de la FSF et les délégués des associations professionnelles. Une des difficultés qui a nécessité un round de négociations supplémentaires a été provoqué par la différence entre l'indexation au coût de la vie décidée par le Conseil d'Etat pour son personnel et celui accordé à la subvention qui paie les salaires de l'Eglise réformée (EERV)! Cette différence dépasse 220'000.-. Et comme les finances de l'EERV sont fragilisées, cela est venu aggraver la situation... au point que un deuxième round de négociation a abouti à l'acceptation d'une contribution de crise pour la seule année 2010, afin de permettre une stabilisation des finances de l'EERV.

La CCT prévoit la mise en place d'un dispositif de remboursement forfaitaire des frais professionnels qui a été réalisé de manière plus ou moins satisfaisante. A grande nouveauté est la mise en place d'un réseau de téléphonie IP d'entreprise permettant théoriquement de simplifier nos communications. Mais ce système est complexe car il est hétérogène et ne fonctionne pas encore à satisfaction.

Le comité s'est renforcé et la vie de l'association continue, avec nos assemblées générales et notre journée de détente autour du 1er mai.

Association vaudoise des psychologues en orientation (AVPO)

Pour l'AVPO, l'année écoulée a été placée sous le signe des suites de DECFO. Notre fonction a été réexaminée. Des changements ont été adoptés par le Conseil d'Etat (passage du niveau 10 à une chaîne 10-11), mais peu de motifs de satisfaction. En effet, les critères déterminant le niveau salarial ne sont pas clairs et, à ce jour (avril 2010), la grande majorité des psychologues en orientation ne sont pas encore fixés sur leur sort.

Les conditions de travail restent très difficiles (effectifs nettement insuffisants pour notre activité de base sur le terrain) et l'AVPO a du mal à se faire entendre à ce propos.

Le comité de l'AVPO a défendu les stagiaires psychologues en orientation à l'OCOSP : engagés par CCD, on ne leur facilite pas l'accès à un premier vrai emploi (un CDD ne se résilie pas sans

accord entre les parties). L'AVPO souhaite davantage de souplesse et moins d'entraves de la part de l'employeur pour ces jeunes collègues.

L'AVPO a organisé ce printemps une journée « DEFI » (Difficultés d'Entrée en Formation et Insertion) consacrée à une catégorie sensible des usagers suivis par les psychologues en orientation, les jeunes en grandes difficultés scolaires qui ne peuvent accéder à une formation certifiante.

L'orientation professionnelle est face à des enjeux importants puisqu'une nouvelle loi la régissant est en phase d'élaboration. C'est l'occasion pour l'association d'insister sur des aspects importants du travail et du statut de ses membres.

Association professionnelle des gendarmes vaudois (APGV)

2009 aura été une année décisive pour l'APGV. En effet, le gros de l'activité de notre association avait pour sujet la campagne "D'Artagnan - pour une police unie". Le départ de la campagne a été donné au mois de mars par une conférence de presse. L'objectif dès le départ était de rallier le plus de monde possible à notre vision de la police afin de gagner la votation du 27 septembre 2009. Durant toute cette période, l'APGV a collaboré avec le monde politique et médiatique. Notre comité a pu compter sur la présence accrue de nombre de nos membres ainsi que de partisans sur les marchés du canton durant l'été. Nous tenons également à remercier tout ceux qui nous ont soutenu durant cette période, syndics, municipaux, députés, dont notre secrétaire Béatrice Métraux ainsi que le don de la FSF. Hélas, comme vous le savez, malgré tous nos efforts, le citoyen ne nous a pas suivis et a donné sa préférence au projet de nos opposants.

Cette votation ayant occupé une grande partie du temps de notre association, plusieurs autres dossiers ont été suspendus pour quelques mois, nous laissant du pain sur la planche pour l'année à venir. La réforme policière ne fait, quand à elle, que commencer et nous continuerons bien entendu à suivre le développement de notre profession.

Depuis la fin de l'année 2009, nous avons également œuvré dans le cadre de DECFO. En effet, des collaborateurs provenant d'autres corps de police ont constaté des disparités salariales par rapports à leurs collègues engagés dès le départ par le canton. Les discussions sont actuellement encore en cours et notre association suivra ce dossier avec attention.

Syndicat de la sûreté vaudoise (SSV)

Après le résultat des votations du 27 septembre 2009, le SSV s'est retrouvé engagé dans les travaux de la réforme policière, plus particulièrement dans les groupes de réflexion portant sur le statut du policier, le code de déontologie et la problématique de l'accréditation. Les sujets se révèlent complexes et notre tâche consistera notamment à préserver des acquis chèrement négociés et obtenus par le passé.

L'introduction de la nouvelle politique salariale nous donne encore passablement de travail, les changements apparus n'étant pas compris ou correctement perçus par certains de nos membres. Des inégalités sont apparues malgré tout entre des collaborateurs en place lors de la bascule et des nouveaux ou d'autres ayant obtenu une promotion depuis. Des réflexions sont menées pour atténuer ponctuellement des effets trop préjudiciables.

Nous concluons en relevant les très bons contacts avec notre nouveau chef de service, le Cdt Jacques Antenen.

Association des cantonniers vaudois (ACV)

L'association des cantonniers vaudois compte 129 membres regroupés en 4 régions.

Le 17 septembre, nos chefs de services nous présentent des plans pour la réalisation de nouveaux dépôts, couverts et silos à sel.

Octobre, nouvelle enquête de satisfaction du département des infrastructures, il en ressort des problèmes d'organisation du travail, des plans de carrière peu intéressants et des problèmes d'indemnités sur lesquelles se penche actuellement une commission.

Tous les chefs d'équipes ont suivi un séminaire de formation pour pouvoir pratiquer les entretiens d'appréciations en 2009 et des cours de perfectionnements bien spécifique sont régulièrement proposés.

Les examens médicaux organisés dans les centres régionaux ont toujours moins de succès et la cause principale est le manque de discrétion et des locaux pas adaptés.

A la fin de cette année, nos centres fonctionneront de la même manière avec un Voyer, un administrateur et un chef d'exploitation il nous aura fallu 5 ans et 4 départs de Voyers pour que le service des routes soit unifié.

L'association des cantonniers remercie la FSF pour son excellente collaboration.

Association suisse des infirmières et infirmiers - section vaud (ASI)

En 2009, l'ASI a poursuivi son engagement dans ses différents domaines d'actions :

1. *Politique professionnelle*

Les orientations 2010 de l'ASI suisse ont créé un fossé entre suisse romande et suisse alémanique et cela a ralenti la rénovation des statuts de l'ASI et n'a pas réglé les problèmes financiers des sections. Espérons que 2010 permettra un compromis et un aboutissement de ce dossier.

2. *Politique de santé*

L'ASI a fait valoir tout au long de l'année l'apport spécifique des soins infirmiers dans le système de santé vaudois en siégeant dans de nombreuses commissions (conseil de santé, conseil d'administration de l'OMSV, commission cantonale de politique sanitaire, commission d'examen des plaintes de patients, groupe de référence du programme de lutte contre la pénurie des professionnels de santé...).

3. *Conditions de travail*

Au sein de la FSF, de la CCT santé, de la CCT thérapeutes ainsi que de la commission du personnel du CHUV, nous avons poursuivi nos actions afin d'améliorer les conditions de travail des infirmières vaudoises. Notre juriste a aussi traité une dizaine de cas.

4. *Politique de formation*

Notre combat pour l'obtention à posteriori du titre HES continue. L'OFFT restant muette et bloquant ainsi l'accès au Master en sciences infirmières aux anciens diplômés de niveau ES,

nous avons écrit aux conseillers d'Etat Lyon et Maillard afin qu'ils prennent des mesures transitoires permettant l'accès au Master aux diplômés ES.

5. *Développement de la section*

Tout en développant nos orientations stratégiques 2010-2015, nous avons dû faire face à l'annonce d'un déménagement ainsi que la démission concomitante de notre présidente Ingrid Kündig et notre secrétaire générale Francine Jecker qui avait une grande expertise de son travail depuis plus de 7 ans.

2010 s'annonce donc comme une année difficile pleine de renouveau !

Nous remercions chaleureusement le Secrétariat de la FSF et son comité pour l'agréable collaboration ainsi que l'oreille attentive portée à nos problèmes infirmiers !

Association vaudoise des préposés et fonctionnaires des Offices des poursuites et faillites (ASSOPF)

Decfo-Sysrem

A ce jour, l'association n'a pas connaissance que des recours des collaborateurs OPF aient été traités.

L'assemblée des délégués de la FSF du 2 décembre 2009 a voté une résolution concernant les travaux de "revéification" des fonctions administratives exigeant du Conseil d'Etat le respect de sa signature de la convention du 3 novembre 2008 par l'ouverture de négociations sur la classification des fonctions administratives et sur certaines fonctions des OPF, notamment sur la base de l'examen du cahier des charges.

D'autres négociations sont en cours entre M. le Secrétaire général de l'ordre judiciaire et le service du personnel pour une ré-évaluation de certaines fonctions OPF, consécutivement à Decter.

Nous regrettons de ne pas être associés à la démarche, notamment pour connaître les critères exacts d'évaluation et de pondération.

Informatique

Notre association s'est dotée d'un nouveau site comprenant nombre d'informations utiles que nous vous invitons à visiter sur www.assopf.ch

Timbrage

Nous avons pu obtenir une égalité de traitement pour les collaborateurs qui timbraient sur leur PC et qui perdaient près de 7 minutes quotidiennement.

Formation

Nous poursuivons nos efforts pour que non seulement l'OJV continue à dispenser les cours de brevet de Préposés de capacité aux poursuites et faillites, mais également à compléter celle-ci, notamment par des cours de management afin d'obtenir une équivalence au niveau fédéral.

Société vaudoise des conservateurs du registre foncier (SVCRF)

L'année 2009 aura été marquée pour notre société, comme beaucoup de nos consœurs d'ailleurs, du sceau de DECFO-SYSREM. Cette démarche aura provoqué plusieurs réunions ce afin de décider d'une stratégie par rapport aux moyens de recours mis à disposition. Celles-ci auront

débouché sur un pourcentage relativement élevé de recours au TriPac, soit environ 80% de nos membres.

En parallèle et sous l'impulsion de la FSF, nous avons réussi à obtenir une séance avec la DCERH en mars 2010. Les résultats de cette séance seront prochainement discuté au sein de notre corporation dans le courant de mai 2010.

Outre DECFO-SYSREM et afin de rester pro-actifs, notre société a collaboré avec notre autorité de surveillance et la RH de notre Département à l'élaboration, non pas du nouveau mais du premier cahier des charges de notre profession. A ce stade nous n'avons toujours pas de nouvelles de la part du SPEV.

Dans le cadre de nos multiples réunions de travail consacrées uniquement à des problèmes juridiques, il s'est dégagé une volonté de pouvoir accéder à de la formation continue un peu plus axée sur les domaines concernant notre profession. En effet les cours du CEP ne répondent plus à nos attentes. A cet égard le Comité tente de mettre en place une base de données permettant à nos membres de pouvoir ainsi suivre des formations juridiques liées à notre profession.

Enfin nos assemblées générales de printemps et d'automne nous auront permis de visiter l'office fédéral de topographie à Berne et d'assister à une conférence de M. Zellweger du SESA sur la politique agricole en Suisse et son impact dans l'environnement.

Enfin nous tenons à remercier vivement la FSF, notamment son Président et sa secrétaire, pour les précieux conseils et le dynamisme dont ils ont fait preuve dans le soutien à notre dossier DECFO.

Association vaudoise des Préposés-Receveurs (AVPR)

L'Association vaudoise des Préposés-Receveurs AVPR fondée en 1902 a pour but :

- a) de procurer à ses membres l'occasion de se rencontrer et de mieux se connaître
- b) l'étude de questions en rapport avec l'activité professionnelle
- c) la défense des intérêts généraux de ses membres

Composée de membres actifs et honoraires. En 2009, notre association compte 15 membres actifs (10 préposés et 5 responsables de bureaux) et 28 membres honoraires.

La nomination des préposés dépend directement du Conseil d'Etat fondée sur la Loi du 2.12.1947 sur les receveurs.

Lors de sa dernière assemblée générale du 30 octobre 2009 à Assens, notre assemblée a modifié ses statuts compte tenu de l'évolution de l'organisation du service. A son article 6, les membres sont étendus aux : Directeurs régionaux et responsables de bureaux.

A l'instar des autres services de l'Etat, l'Administration cantonale des impôts devait également s'adapter au nouveau découpage territorial en fermant trois bureaux d'impôts, soit Avenches, Cossonay et Oron, tout en maintenant un lien de proximité avec les 385'000 contribuables domiciliés dans le canton et en renforçant les centres de compétence régionaux. Ce regroupement vers les chefs lieux de district a eu lieu le 31 mars dernier.

Ces changements sont conformes à Vison 2010 dans le cadre de la modernisation des processus de taxation (TAO) et de perception.

L'automatisation d'une partie de la taxation permet actuellement de dépasser les 100'000 déclarations d'impôt traitées à Yverdon.

Nous continuons notre effort sur la réorganisation du service compte tenu de la modernisation des processus de taxation et de perception.

Cela nous emmène à poursuivre le suivi de nos collaborateurs concernés par le changement (mobilité, changement d'activité, etc...).

Union des retraités de l'Etat de Vaud (UREV)

Au 31 décembre 2009, l'Union des retraités de l'Etat de Vaud dénombrait 4817 membres. 328 nouveaux pensionnés ont adhéré à l'UREV. 62 membres sont décédés, 52 ont démissionné pour raison d'âge, d'admission en Etablissements médico-sociaux ou pour des motifs personnels.

Le comité in corpore ou restreint s'est réuni à 16 reprises, en séances ordinaires ou de travail particulier. Le président et des membres du comité ont participé à 9 séances du Comité central de la FSF, à une assemblée ordinaire et une extraordinaire de notre faîtière, et à 5 séances au sein de la nouvelle Commission CPEV. Dix fois le comité a offert ses bons offices pour régler les cas d'ordre social qui lui étaient soumis par des membres de l'UREV. Le président et le représentant de l'UREV désigné, M. Claude Pidoux, ont siégé à l'Assemblée des délégués de la Caisse de pensions du 30 juin 2009 et à celle, extraordinaire, du 12 janvier 2010. Enfin, le 25 septembre dernier, le président a été invité à participer aux discussions visant la CPEV et la prime que vous savez, avec notre Chef de gouvernement, M. Pascal Broulis, dans le cadre des négociations de la FSF avec la Délégation du Conseil d'Etat aux Ressources humaines (DCERH).

Les délégués de l'Assemblée générale de l'UREV auprès de la FSF ont été appelés à siéger deux fois pendant l'année 2009, le 3 juin à La Tour-de-Peilz (résolution sur les conséquences de Decfo/Sysrem et sur la CPEV) et le 2 décembre, à Lausanne (résolution sur divers objets ayant trait aux actifs et sur la CPEV). Je remercie vivement les déléguées et délégués qui ont rejoint le comité à ces occasions.

Lors de notre dernière assemblée générale, je vous ai longuement parlé de la volonté du comité de voir se créer, au sein de la Fédération des sociétés de fonctionnaires et des associations du parapublic vaudois (FSF), une "Commission CPEV", de manière à ce qu'une différence soit faite entre les actions indispensables qui doivent être menées, par notre faîtière, au profit des actifs, et les démarches qui sont souhaitées par les anciens. La commission que je viens de cité a donc été créée le 19 novembre 2008. Pour rappel, cet organisme a pour but :

- de suivre l'actualité de la CPEV ;
- d'informer les associations membres et les différents organes de la FSF des questions en rapport avec la CPEV ;
- de rendre des avis consultatifs relatifs à la CPEV sur demande d'une association ou d'un organe de la FSF.

Elle est composée d'un certain nombre de représentants de la FSF, de la CPEV, de commissions d'Etat et de l'UREV.

En 2009, cette "Commission CPEV" a été appelée à siéger à de nombreuses reprises. Cet outil a permis une liaison informative et même décisionnelle entre l'UREV et la Délégation de la FSF,

alors que celle-ci négociait sur tous les tableaux avec la DCERH. C'est donc bien par cet intermédiaire que nous avons obtenu cette entente avec le Conseil d'Etat visant la modification de la Loi sur la Caisse de pensions (LCP). Cette révolution légale, voulue par les délégations précitées, a imposé à l'Assemblée des délégués de la CPEV de siéger le 12 janvier 2010, ce qui lui a permis de donner un préavis favorable au versement des montants qui vont être distribués aux pensionnés de l'Etat de Vaud. Plaise à la providence que cette sorte de "participation aux excédents", explicitée maintenant dans la loi, se reproduise dans l'avenir. Nous veillerons à ce que cela ne soit pas oublié, même durant la grande refonte des caisses de pensions, voulue par la Confédération, qui interviendra entre 2011 et 2013 pour la nôtre. De même, nous veillerons encore à ce que l'UREV soit bien représentée dans les commissions ou groupes de travail qui ne manqueront pas d'être mis sur pied à ce moment-là.

Le 8 août 2008 vous avez reçu la lettre de notre Caisse de pensions nous annonçant la non indexation des rentes au 1^{er} janvier 2009. Le 23 octobre 2008, j'ai requis la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal, comme plus d'une centaine de membres de l'UREV, en vue de l'adaptation de ma rente au renchérissement, à compter du 1^{er} janvier 2009. Le hasard, peut-être, a voulu que le Tribunal cantonal me désigne comme cas pilote et la longue procédure des "Questions" et des "Réponses" a démarré. L'instruction de la cause a été clôturée par les Juges le 31 mars 2009. C'est le 22 septembre dernier que la Cour des assurances sociales du Tribunal cantonal a défini que les conclusions de ma demande étaient mal fondées et devaient être rejetées. Je me suis soumis à la décision pourtant discutable du Tribunal et je n'ai pas interjeté appel auprès de la Haute Cour Fédérale. De cette affaire, j'en retire, pour l'avenir, l'enseignement suivant :

1. Le Tribunal a salué la clairvoyance du Conseil d'administration de la Caisse pour avoir anticipé la crise.
2. Les juges ont admis qu'indépendamment des propositions qui sont votées le dernier mardi de juin de chaque année par l'Assemblée des délégués de la CPEV, c'est la situation confirmée de la Caisse au moment du versement de l'indexation, qui est déterminante.

Objectifs 2010 - 2011

Compte tenu de ce qui précède, le Comité de l'UREV a décidé de continuer à coopérer très étroitement avec la FSF et à travailler, au sens large du terme, à l'intérieur de la "Commission CPEV", pour défendre les droits des retraités de la fonction publique vaudoise et pour sauvegarder leurs intérêts lorsqu'interviendra la modification, en profondeur, tant des règles que des structures de notre Caisse de pensions. Nous avons maintenant la certitude d'avoir contribué, avec la FSF, à obtenir, bientôt, pour tous, quelques deniers bienvenus de notre Caisse de pensions, ceci indépendamment du mécanisme qui a prévalu avant cet aboutissement... Nous garderons donc le cap et nous nous maintiendrons au premier plan, dans tous les domaines sensibles, susceptibles de répondre aux besoins pécuniaires que nos pensionnés sont en droit d'attendre de leur association.

Association des ingénieurs forestiers de l'Administration cantonale vaudoise (AIF)

Les 19 membres de l'AIF ont été convoqués en 2009 à une assemblée générale ordinaire, tandis que son comité oeuvrait régulièrement sur les thèmes suivants: suivi des activités de la SFS et défense de ses membres (via la SFS ou en direct auprès du SFFN) en particulier par rapport aux impacts personnels de SYSREM et aux diverses formes d'indemnisation. En outre, l'AIF a poursuivi un large effort dans les domaines spécifiques suivants: participation à l'amont du projet de révision de la Loi forestière vaudoise, et accompagnement du processus de régionalisation du SFFN, dans les deux cas autant pour préserver directement les intérêts de ses membres que pour promouvoir une organisation qui valorise leurs compétences et contribue à façonner des conditions

de travail optimales. Dans un but semblable, elle est intervenue afin de promouvoir les formations forestières issues de l'implantation de la réforme de Bologne et de l'évolution des objectifs des hautes écoles, également afin de contribuer à leur amélioration et d'instaurer durablement au sein du SFFN les possibilités de recevoir les stagiaires et des conditions favorables à l'intégration et la "postformation en entreprise" (=SFFN) des nouveaux diplômés engagés. Tous ces chantiers sont menés sur une base de collaboration constructive entretenue avec la direction du SFFN, avec le souci constant que l'AIF soit une force de proposition utile et crédible. Ils vont se poursuivre en 2010.

Association vaudoise des assistant(e)s de direction d'Établissements scolaires (AVADES)

Il faut une infinie patience pour attendre toujours ce qui n'arrive jamais.

Pierre Dac

De la patience, les membres de l'AVADES en use et abuse !

Mais nous espérons que le SPEV puisse enfin reconnaître tout le travail effectué par le personnel administratif des établissements scolaires et qu'il admette que nous ne sommes pas uniquement des gratte-papier. L'administration d'un établissement est très complexe et il faut énormément de compétences et de souplesse pour effectuer toutes les tâches qui nous sont attribuées.

Dans le cadre de Decfo-Sysrem, et plus particulièrement du réexamen des fonctions administratives, un groupe de travail a été créé par le SPEV. L'objectif était la revérification des métiers du secrétariat et, par là, la révision des fiches emploi-type.

Ce groupe était composé de 11 personnes, dont 3 du DSAS (CHUV), 3 du DFJC (dont une personne de l'AVADES), 1 du DINT, 1 du DINF, 1 du DFIRE, 1 du DEC et 1 du DSE. Il est important de relever que sur ces 11 personnes, 5 n'appartiennent pas au terrain proprement dit, mais occupent des postes hiérarchiquement supérieurs.

Les séances, menées par des collaborateurs du SPEV, se sont déroulées dans les locaux de ces derniers.

La situation de départ était constituée de 6 fiches emploi-type (secrétaire d'unité décentralisée, secrétaire assistante, assistante de direction, secrétaire de direction, secrétaire médicale, secrétaire d'unité).

Les 9 séances du groupe de travail ont notamment abouti à un changement d'appellation des fonctions (assistante en gestion administrative, collaboratrice administrative personnelle, attachée de direction, adjointe en gestion administrative) et à des travaux que nous qualifions de « cosmétiques ». A ce stade, nous précisons que sur les 6 fiches proposées par le groupe de travail, 2 concernent le secrétariat médical (CHUV) et 1 les collaboratrices administratives personnelles des Conseillers d'Etat (7 personnes au total). En conséquence, il reste 3 fiches pour placer plus de 2'500 personnes actives dans le domaine du secrétariat. C'est bien peu et cela ne prend en aucun cas compte des spécificités de notre métier qui a, nous le savons, considérablement évolué au cours des dernières décennies.

Compte tenu de ce qui précède, et d'entente avec la FSF, la déléguée du DFJC, membre de l'AVADES, n'a pas validé les fiches emploi-type élaborées par le groupe de travail.

A l'heure actuelle, des négociations sont en cours entre les syndicats et la DCERH dans le but de revaloriser les métiers du secrétariat, malheureusement trop souvent dépréciés. Deux déléguées de l'AVADES participent à ces réunions. Par leurs interventions, elles tentent de sensibiliser les membres de la DCERH à la réalité du terrain, au rôle essentiel joué par le personnel administratif et à l'étendue de sa mission.

Si après ces négociations, nous ne devons pas obtenir une revalorisation de nos fonctions, nous nous demandons comment nous allons pouvoir motiver à nouveau nos membres pour préparer un nouveau recours. Pour le Comité, cette situation serait catastrophique.

A ce jour, l'AVADES compte 141 membres.

L'Assemblée Générale a eu lieu le 5 mai 2009 en présence de Béatrice Metraux, que nous remercions de sa précieuse collaboration.

Je ne peux terminer ce rapport sans adresser mes chaleureux remerciements à toute l'équipe de la FSF pour leur soutien toujours très présent et indispensable pour nous.

Association du personnel administratif des Centres régionaux d'Orientation (APACRO)

La situation n'a pas beaucoup évolué au cours de l'année 2009, où beaucoup de nos questions sont restées sans réponses autant de la part de notre hiérarchie, du SPEV et de la DCERH, notamment pour une adaptation du niveau, pour une reconnaissance nette et franche de notre rôle au sein de l'OSP et de l'appui que nous lui apportons.

A relever également que la validation des cahiers des charges est en marche depuis bientôt deux ans et qu'à ce jour, aucun retour concret de la hiérarchie (SPEV-Département) n'est intervenu. Or en consultant la Bourse de l'emploi de l'Etat de Vaud, il est aisé de constater que, pour des postes de secrétariat au sein de l'orientation scolaire, des nouveaux cahiers des charges voient le jour. Ceci interpelle l'APACRO qui se demande encore et toujours pourquoi les cahiers des charges proposés depuis tant de mois n'ont toujours pas reçu l'aval des autorités concernées. L'APACRO n'est pas loin d'y voir là une sorte d'inégalité de traitement !

Concernant le dossier Decfo-Sysrem, l'APACRO a notamment parcouru à maintes reprises les fiches-emploi types et travailler sur les critères d'évaluation. Ces informations et remarques ont été transmises régulièrement à la représentante des associations de l'AVADES, l'APACRO et RESSORT, au sein du groupe de travail désigné par la DCERH. A ce jour, ces fiches n'ont pas été validées par ces 3 associations puisqu'elles n'étaient pas suffisamment représentatives de notre activité. Les communiqués du Conseil d'Etat et des Syndicats ont été suivis de manière étroite afin d'adapter continuellement la stratégie adéquate ; que cela soit par les réunions internes, les réunions mensuelles au Comité Central, les contacts réguliers avec notre Direction et Chef de service et surtout avec le comité de la FSF, que nous tenons vivement à remercier pour le travail accompli et tous les efforts fournis.

Parallèlement, le comité a fait valider ses nouveaux statuts révisés lors de son assemblée générale 2009 pour les adapter au mieux à nos besoins actuels.

Une demande du chef de service a également été faite concernant l'annualisation du temps de travail au sein de l'orientation scolaire. Les 2 comités des associations de l'orientation scolaire (AVPO et APACRO) se sont rencontrés pour répertorier tous les points à traiter et en ont fait part par écrit au chef de service. Suite à ces remarques, une rencontre a eu lieu le 23 mars 2010 et dès lors sommes dans l'attente d'une séance de présentation à l'ensemble du personnel, qui pourra ensuite se positionner ou se déterminer par vote.

Nous espérons que 2010 ouvrira un nouveau champ de dialogue et de prise en compte d'éléments nécessaires à une reconnaissance et à un bon climat professionnel plutôt morose depuis quelques temps.

Association des formateurs de la HEP-Vaud (AFHEP)

Les principales activités de l'association cette année 2009 – 2010 sont, d'une part, les rencontres entre le comité et la direction de la HEP et, d'autre part, l'assemblée générale du mois de septembre.

Lors de l'AG ainsi qu'avec la direction, nous discutons le statut des représentants des corps professoral et intermédiaire dans les divers organes et commissions de la HEP (conseil de la HEP, commission d'études, commission de planification, etc). Aucune assemblée du corps enseignant n'étant prévue par la loi, le mode d'élection des représentants des formateurs dans ces différents organes se fait par mail sur appel de la direction, voire parfois par cooptation. Ensuite, la désignation émane d'une décision du comité de direction, ce qui ne garantit en rien la représentativité des "élus". Nous avons vivement souhaité que les deux corps électoraux (corps professoral et corps intermédiaire) puissent se réunir pour procéder à l'élection des membres du Conseil de la HEP, mais le nombre de candidats étant juste équivalent au nombre de places, il n'y aura pas la nécessité de les réunir. Cette situation inquiète l'association. Pour tous les organes et commissions, elle demande de fixer des règles et des principes clairs pour les nominations à ces postes afin que le corps enseignant et/ou les UER se sentent réellement représentés et que les représentants se sentent soutenus par le corps des formateurs.

Des problèmes liés à la politique de rémunération, à la constitution de la feuille de charges et à la répartition du temps d'enseignement et de recherche sont régulièrement soulevés et discutés. Deux groupes de travail, l'un pour la rémunération et, l'autre pour la répartition des charges de travail, sont mis sur pied dès octobre 2009. Dans chaque groupe, un représentant de l'association est invité à participer aux travaux et réflexions. Suite aux rapports déposés à la direction en décembre et malgré notre intérêt à poursuivre les discussions dans ces deux groupes, les représentants de l'AFHEP ne seront plus convoqués.

L'augmentation croissante du nombre d'étudiants est réjouissante mais elle génère des problèmes de ressources humaines, de planification des horaires et d'engagement de suppléants. L'absence de budget pour engager de nouveaux formateurs et l'augmentation permanente de nos charges de travail, ainsi que des inégalités de traitement dans les différentes tâches pour assurer la formation et la recherche, sont portés à l'attention de la direction par le comité. Nous avons maintes fois évoqué des situations difficiles et complexes, notamment les problèmes de santé au travail et de surcharge, nous avons souvent proposé des pistes d'amélioration et de simplification, nous nous sommes investis dans différents groupes de travail, mais les problématiques récurrentes, qui touchent celles et ceux qui sont au quotidien avec les étudiants, ne semblent pas intéresser une direction qui navigue avec des perspectives managériales à l'horizon 2016 !

Association des surveillants permanents de la faune (ASPF)

Durant l'exercice écoulé, notre association a participé à la mise en place d'un service de permanence en partenariat avec la hiérarchie du SFFN.

La réalisation de ce projet, proposé par l'ASPF, est un bel exemple de mise en commun d'idées et d'expériences de l'ensemble du corps de gardiennage des surveillants permanents de la faune (gardes-pêche et gardes-chasse). Dès lors, il suffit de composer un numéro d'urgence pour que l'un des deux agents de permanence du canton intervienne 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Il s'agit d'une avancée remarquable et historique tant pour nos requérants que pour les surveillants qui peuvent désormais disposer pleinement de leurs soirées, week-ends et jours fériés.

Toutefois il reste du pain sur la planche. Nous sommes récemment entrés en négociation avec notre direction, afin d'élaborer un aménagement de temps de travail adapté à nos professions.

Regroupement des Secrétariats des Départements souhaitant une reconnaissance de leur travail (RESSORT)

1. Synthèse des activités

- participation aux discussions des assemblées de délégué-e-s de la FSF sur DECFO-SYS-REM et les métiers du secrétariat, ainsi qu'aux comités centraux (un par mois en moyenne, avec un tournus de présence pour chacune des membres du comité) ;
- création et transmission à la FSF d'un projet de fiche-emploi de secrétaire de direction ;
- suivi des travaux du groupe de travail « fiches-emploi/secrétariat », mis en place par le SPEV. Il est apparu au fil des séances que ce groupe de travail n'avait aucune marge de manœuvre sur le fond et qu'il ne s'y effectuait que de la « cosmétique » sur les fiches existantes : aucune prise en compte des cahiers des charges, des tâches spécifiques (comptabilité, RH, ...), des compétences-métiers, opacité totale sur les critères de classification salariale et sur les niveaux de fonctions ;
- séance avec la FSF, l'AVADES et l'APACRO pour envisager la suite à donner à cet exercice « alibi » ;
- transmission à la FSF des commentaires et/ou modifications de ReSSORT sur le document transmis par la FSF à P. Broulis, relatif aux remarques et conclusions sur les travaux du GT fiche-emploi.

2. Bureau et coordonnées de ReSSORT

Elisabeth Diaco, présidente, elisabeth.diacovd.ch

Claire Lhenry Noverraz, secrétaire, claire.lhenry-noverrazvd.ch

Eliane Delley Leuenberger, trésorière, eliane.delley-leuenbergervd.ch

Francoise Perrenoud, vérificatrice des comptes, francoise.perrenoudvd.ch

Lausanne, le 20 mai 2010